Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 032-200035632-20261102-2026113-DE

Armagnac Adour
Communauté de communes

Communauté de communes Armagnac Adour
1 lotissement du Bourdalat -32400 RISCLE
Conseil communautaire du 2 novembre 2026
N° 2026/113

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 26 octobre 2026

Secrétaire de séance : Pierre LAJUS

Date d'affichage : 26 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux novembre à vingt heures le conseil communautaire convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de MARGOUËT-MEYMES, sous la présidence de Monsieur Stéphane PERSOONS, Président.

Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	35
Nombre de pouvoirs :	6
Nombre de Votants :	41
Nombre de voix **POUR**	40
Nombre de voix **CONTRE** :	
Abstentions	1

Présents : Mesdames et Messieurs, Persoons, Barnadas, Callac, Chanut, Lartigolle, Duclos, Aragnouet, Bernard, Dagieux, Labrouche, Pasian, Malmoustier, Bourragne, Justrabo-Hoigne, Geny, Sarran, Daste, Dufau Valérie, Castets, Lajus, Coomans, Zago, Lux, Tachon, Pailhas, Poitreau, Biau, Minot, Faure, Plouvier-Kunz, Périssé, Buffalan, Menvielle, Langlade,Lamarque.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Cuyala-provence, Labrouche, Dufau Philippe, Ducournau, Fauqué, Descoubet, Palangue-Maraleigne, Renaudin, le Nevez, Berdoulet.

Pouvoirs : de M.Cuyala-Provence à M. Barnadas, de M.Dufau Philippe à M.Persoons, de Mme Descoubet à Mme Dufau Valérie, de Mme Palangue-Maraleigne à M.Tachon, de M.Renaudin à M. Langlade, de Mme Le Nevez à M.Lamarque.

Objet : Renouvellement du contrat de prestations 2027 relatif aux analyses microbiologiques et sécurité alimentaire assurées dans les cantines des écoles par le laboratoire des Pyrénées et des Landes.

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que, depuis plusieurs années, la communauté de communes a confié au laboratoire des Pyrénées et des Landes la mission d'assurer et de garantir la sécurité des

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 032-200035632-20261102-2026113-DE

aliments distribués dans les cantines de Viella, Saint Germé, Saint Mont, Riscle Maternelle, dont la Communauté de communes à la responsabilité.

Ce bureau de contrôle a remis une proposition de prestations pour analyses microbiologiques et de sécurité alimentaire d'un montant de 1 347.37€ HT soit 1 616.84 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire décident à la majorité (pour 40, 1 n'ayant pas pris part au vote) de reconduire cette prestation de contrôle avec le laboratoire des Pyrénées et des Landes pour un coût de 1 347.37€ HT soit 1 616.84 € TTC et autorisent Monsieur le Président à signer cette proposition et tout document s'y rapportant.

Acte rendu exécutoire par son envoi
en sous-préfecture le 05 novembre 2026
et sa publication le 05 novembre 2026

Le Président,
Stéphane PERSOONS